



Tribune juillet/août 2023

AVANT LES VACANCES,

Vous ne partez qu'un mois ? Vos enfants peuvent être gardés le reste de l'été par un.e jeune au pair grâce au formulaire Cerfa 15973 ou au centre de loisirs de la ville. Il reste toujours des places dans les catalogues vacances selon quotient familial de grands organismes (type Ligue de l'enseignement). Pensez à prendre les RDV nécessaires pour la rentrée prochaine afin de ne pas vous retrouver coincé par le nombre de demandes de RDV. Ex : le certificat de sport par le médecin n'est plus obligatoire (sauf certains sports), il faut répondre à un questionnaire au préalable. Quelques points essentiels : demander la liste de fourniture scolaire en affichage devant l'école - voir sur le site de la CAF si vous pouvez prétendre à l'Allocation de Rentrée Scolaire (notamment l'ARS différentiel) - demander le fond social collégien ou lycéen auprès de votre chef d'établissement (et à l'Agora pour ces bourses par la ville).
Bonnes vacances à tous !

Parti radical 95 - Patricia FIDI